**DOSSIER D’INSCRIPTION CQP MONITEUR DE CANOE-KAYAK /**

**CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF**

Merci de nous fournir l’ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

A retourner à : FFCK - Service Formation - 87 Quai de la Marne, 94340 Joinville-le-Pont

Ou par E-mail à [**serviceformation@ffck.org**](mailto:serviceformation@ffck.org)

|  |
| --- |
| **Intitulé de la session de formation** : CQP Moniteur canoë-kayak eau calme - eau vive (2450 €)  CQP ALS Animateur de loisir sportif option JSJO (1470 €)   * CQP ALS Animateur de loisir sportif option AGEE (1470 €) * CQP Moniteur CK + CQP ALS 1 option (3430 €) * Frais d’inscription CQP CK (45 € à joindre à ce bulletin) * Frais d’inscription CQP ALS (45 € à joindre à ce bulletin) |
| Date d’entrée en formation : 20/11/2018  Montant total : |

|  |  |
| --- | --- |
| **PARTICIPANT :** |  |
| **Nom :**  Date de naissance : | **Prénom** :  Numéro de licence Carte Canoë Plus[[1]](#footnote-1) : |
| Adresse personnelle : | |
| Code postal :  Tel : | Ville :  E-mail : |
| Diplômes de l’enseignement général :   * Baccalauréat : * Etudes supérieures : | |
| Diplômes sportifs et de l’animation non professionnels[[2]](#footnote-2) : | Diplômes sportifs et de l’animation professionnels[[3]](#footnote-3) : |

|  |
| --- |
| **ETES-VOUS :** |
| Salarié Demandeur d’emploi  Etudiant, sans emploi ou retraité  Autres : |
| **SI VOUS ETES SALARIE, VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL EST :**  CDI  CDD (dates de début et de fin à préciser)    Contrat de professionnalisation  Contrat d’alternance |
| Autres :  **SI VOUS ETES SALARIE, CETTE FORMATION RENTRE-ELLE-DANS LE CADRE :**  Du DIF  Du CIF  Du plan de formation  D’une période de professionnalisation |

|  |
| --- |
| **EMPLOYEUR (**si la formation rentre dans le cadre de votre emploi[[4]](#footnote-4)) |
| Dénomination sociale : |
| N° de SIRET :  Statut juridique[[5]](#footnote-5) :  Convention collective :  OPCA :  Affiliation à des fédérations sportives et d’éducation populaire (précisez le nom des fédérations) :      Responsable à contacter (Président ou Directeur ou Responsable de la formation ….) :  Nom :  Prénom :  Fonction :  Téléphone :  E-mail :  Date de votre embauche dans la structure :  Durée hebdomadaire de travail : |

|  |
| --- |
| **FINANCEMENT DE LA FORMATION :**  *Précisez ici la structure qui prend en charge financièrement les coûts pédagogiques de la formation : structure employeur, OPCA au titre du plan de formation ou de la période de professionnalisation, OPCA au titre du DIF ou du CIF, dispositif pôle Emploi, dispositif Conseil Régional, autre financeur à préciser.*  **Je finance moi-même les frais de formation :** |
| OUI NON |
| **Si non : Dénomination du financeur** |
| Raison sociale : |
| Adresse : |
| Code postal : Ville : |
| Nom de la personne à contacter :  Tel. : E-mail : |

|  |
| --- |
| **PRE-REQUIS A L’INSCRIPTION :** (à joindre au bulletin d’inscription)  Copie de la Carte Nationale d’Identité  Copie du PSC1 (ou équivalent)  **CONCERNANT LE CQP MONITEUR DE CANOË KAYAK :** |
| Attestation de natation sauvetage (formulaire type joint à ce bulletin ou copie d’un diplôme dispensant de cette attestation) |
| Pagaie Couleur Bleue eau calme (non obligatoire, le niveau sera vérifié lors des tests d‘entrée)  Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et disciplines associées datant de moins de 3 mois à l’entrée en formation  **CONCERNANT LE CQP ALS :**  Attestation de pratique d’activités sportives dans une même famille d’activités d’une durée minimale de 140h dans les 3 dernières années précédant l’inscription  Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l’enseignement des activités sportives |

|  |
| --- |
|  |
| *La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d’inscription et les accepter sans réserve.* |
| *Les informations demandées dans ce bulletin d’inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l’objet d’un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1878 dite « informatique et libertés », vous disposez d’un droit d’accès et de rectification.* |
|  |

|  |
| --- |
| **Date, cachet et signature**  **STRUCTURE PARTICIPANT**  **(cachet et signature) (signature)** |

|  |
| --- |
| **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** |

**ARTICLE 1 : Objet et champ d’application**

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK.

La signature du bulletin d’inscription emporte, pour le signataire du bon d’inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Ces conditions générales de vente s’appliquent à compter d’un mois avant le début de la formation.

**ARTICLE 2 : Modalités d’inscription**

Toute demande d’inscription doit être formulée à l’aide du bulletin d’inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard le lundi 05 novembre 2018.

Les inscriptions sont prises dans l’ordre de leur arrivée. Si le nombre d’inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d’être adaptés à l’évolution de l’actualité dans le secteur concerné.

**ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage**

Une convocation est adressée au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L’attestation de stage ne peut être délivrée qu’une fois l’intégralité du stage effectué.

**ARTICLE 4 : Prix**

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l’article 6 des présentes conditions générales de vente.

Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

**ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement**

Après réalisation de la formation, la FFCK envoie une facture payable sous trente (30) jours.

**ARTICLE 6 : Rétractation/annulation**

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception ([serviceformation@ffck.org](mailto:serviceformation@ffck.org)). Dans ce cas, les frais d’inscription seront encaissés.

En cas d’absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d’annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d’annulation de la part de la FFCK, elle s’engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l’inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

**ARTICLE 7 : Dispositions diverses**

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l’envoie et figurant sur le bulletin d’inscription pourront faire l’objet d’un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l’envoie dispose d’un droit d’accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d’auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s’y rattachent.

**ARTICLE 8 : Différends éventuels**

Les parties s’efforceront de résoudre à l’amiable tout différend qui pourrait naître à l’occasion de l’exécution ou de l’interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l’interprétation ou à l’exécution de la présente convention qui n’aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

1. *Licence non obligatoire pour l’accès à la formation* [↑](#footnote-ref-1)
2. Brevets fédéraux, BAFA, BAFD, …. [↑](#footnote-ref-2)
3. Brevets d’Etat, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS, Diplômes STAPS, …. [↑](#footnote-ref-3)
4. Cas du CIF, du DIF, du plan de formation de l’entreprise, de la période de professionnalisation notamment) [↑](#footnote-ref-4)
5. Association, SARL, EURL, collectivité territoriale, … [↑](#footnote-ref-5)